

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 juillet 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—5<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT— MOTION D'ADOPTION

**M. Judd Buchanan (London-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

[Plus tard]

Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté aujourd'hui, soit adopté.

Par suite des discussions avec les leaders à la Chambre de tous les partis, je crois que les députés en général consentent à l'adopter.

(La motion est adoptée.)

#### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. H. C. Herbert (Vaudreuil):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

\* \* \*

[Français]

### LA COLLINE DU PARLEMENT

#### MESURES EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT— DÉCLARATION DU MINISTRE

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, depuis de nombreuses années déjà, il a été reconnu que le Parlement fait face à un problème sérieux relativement aux locaux dont il a besoin pour fonctionner efficacement. Comme chacun le sait, le Parlement, par l'intermédiaire de ses comités et autres organismes, se trouve mêlé de plus en plus à la vie du pays, sous tous ses aspects. Ceci entraîne des activités parlementaires qui se poursuivent à longueur d'année, et les locaux disponibles ne peuvent plus répondre aux besoins de l'ère moderne.

De plus, on se préoccupe du fait que s'estompe peu à peu la vue magnifique que présente le site actuel du Parlement, qui est sûrement un des hauts lieux symboliques du Canada. Nous devons donc nous assurer que les aménagements à proximité ne se fassent pas à son détriment. Nous

avons aujourd'hui l'occasion de relever encore la beauté du site actuel en l'agrandissant et en l'aménageant de façon appropriée. Plus nous tarderons, plus il en coûtera cher.

Les députés sont au courant, bien entendu, que nous avons réglé provisoirement le problème causé par la pénurie de locaux en rénovant l'immeuble de la Confédération et en y aménageant des bureaux pour les députés. Il ne s'agit là toutefois que d'une solution provisoire, ainsi que le savent tous les députés, et comme vous, monsieur l'Orateur, l'avez souligné au moment où j'avais le plaisir de placer l'immeuble de la Confédération sous votre compétente administration.

Nous reconnaissons tous le fait que nous devons agrandir le site actuel du Parlement si nous voulons satisfaire aux exigences actuelles et futures du Parlement en matière de locaux, et ce, d'une façon qui puisse conserver aux édifices du Parlement leur caractère esthétique actuel et même en rehausser la beauté.

Je désire donc annoncer, monsieur l'Orateur, que j'ai aujourd'hui, au nom du gouvernement, déposé un avis d'intention d'exproprier tous les immeubles compris dans le secteur borné par les rues Wellington, Elgin, Sparks et Bank. Comme je l'ai déjà mentionné, le but de la présente expropriation est de protéger le voisinage du Parlement de tout aménagement qui pourrait dénaturer le caractère, et de prévoir en même temps l'extension des services parlementaires et autres besoins de l'administration fédérale. La chancellerie de l'ambassade des États-Unis n'est pas comprise dans la présente expropriation, mais les pourparlers en vue de l'acquisition de cet immeuble sont déjà assez avancés.

Les dispositions prises donneront également à la Commission de la capitale nationale une occasion magnifique de mettre en œuvre un plan de rénovation urbaine pour ce secteur stratégique qui se trouve au cœur même de la capitale nationale, et qui constitue une sorte de pont entre le Parlement et la ville d'Ottawa. Mon ministère collaborera étroitement avec la Commission en vue de concilier les exigences architecturales du Parlement avec les possibilités extraordinaires qu'offre l'emplacement exproprié.

● (1110)

[Traduction]

Dans ce contexte, il importe que le Parlement soit le centre des activités et je tiens à annoncer ici que le gouvernement a l'intention de créer une commission relative aux locaux des parlementaires, laquelle se composera de parlementaires et d'ex-parlementaires choisis parmi tous les partis de la Chambre et du Sénat. Le gouvernement consultera tous les chefs de parti relativement à la nomination des membres de cette commission.

La commission aura pour tâche d'émettre son avis relativement au nombre et au genre d'installations qu'exigera le bon fonctionnement du Parlement.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots sur les biens immobiliers actuels et surtout au sujet du mail de la rue Sparks. Le gouvernement a décidé que, du moins